



Refus rsa conjoint francais marié avec un marocain

Par **Angélique49**, le **26/11/2019** à **21:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir pourquoi il y a un refus de toucher un RSA, étant française, avec un enfant de 18 mois et enceinte du 2e. Je touchais le rsa avant mon mariage, mon mari marocain qui a, depuis peu, sa carte de séjour et en formation rémunérée 500 €/mois depuis 1an. Je perçois juste la PAJE et APL. Donc, on est à 3 sur 670 € par mois.

Etant française, pourquoi m'avoir enlevé mon droit au RSA ? Je voulais une aide pour l'achat un lit bébé, on me l'a refusée soit disant que je devrais toucher le RSA mais la directrice de la CAF refuse toujours.

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **27/11/2019** à **10:20**

bonjour,

pour le RSA, comme pour la plupart des aides sociales, on prend en compte les revenus et les ressources du foyer y compris les autres aides perçues

si, selon les ressources de votre foyer, vous avez droit au RSA, la directrice de votre CAF ne

peut pas s'y opposer .

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

Salutations